



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 - Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

11 MAI 2011

DECLARATION DU CONSEIL FEDERAL

Le Conseil Fédéral de la FGF-FO regroupant l'ensemble de ses syndicats nationaux de la fonction publique de l'Etat et ses sections départementales, réuni à Paris les 10 et 11 mai 2011, a largement débattu des dossiers majeurs pour la Fonction publique et ses agents.

Avec la Confédération FO, le Conseil Fédéral condamne le projet de loi de révision constitutionnelle que s'apprête à déposer le gouvernement, visant à imposer aux lois de finances et aux lois de financement de la sécurité sociale de rentrer dans le cadre contraint du pacte de stabilité et de croissance européen. FO rejette cette constitutionnalisation de la rigueur.

La FGF-FO continue de revendiquer une autre répartition des richesses produites, de véritables augmentations salariales, des recrutements statutaires pour accomplir les missions qui concrétisent la conception de l'égalité républicaine.

De même, la défense du Statut général des fonctionnaires, des statuts particuliers, du Code des pensions civiles et militaires de retraite, la défense des fonctionnaires et agents publics, actifs et retraités, et des principes républicains, sont nos combats communs et permanents. Dans cet esprit, la FGF-FO rejette la création de CIGEM.

Face aux attaques frontales et sans précédent, le Conseil Fédéral :

- réaffirme l'actualité des revendications formulées lors du Congrès FGF de Tours, en novembre 2009, et reprises thème par thème ci-après ;
- appelle l'ensemble des fonctionnaires et agents publics à prendre conscience des graves dangers encourus du fait de la volonté gouvernementale de remettre en cause le statut général et ses statuts particuliers de corps, les services d'administration de l'Etat républicain et le principe républicain d'égalité d'accès pour tous les citoyens au service public ;
- s'engage à mobiliser, au plus vite et le plus largement possible par l'information et par l'action, l'ensemble des agents en organisant le rapport de force, d'une part pour mettre en place une vraie résistance face à toutes ces attaques portées par la RGPP contre le statut général, l'emploi, les services et les missions du service public, et d'autre part pour faire aboutir nos revendications sur le pouvoir d'achat et les rémunérations dans la Fonction publique.

Seul un syndicalisme libre et indépendant, produit de décennies de combats du mouvement ouvrier, agissant pour l'intérêt de ses mandants et pour la préservation des principes laïques et républicains de la Fonction publique, comme celui représenté et exercé par Force Ouvrière, est déterminé à obtenir satisfaction sur ses revendications.

Le Conseil Fédéral appelle donc tous les fonctionnaires et agents publics :

- à rejoindre les syndicats nationaux FO, présents dans tous les ministères et établissements publics ;
- à participer, par une action claire et déterminée, à l'action commune nécessaire pour faire aboutir nos revendications.

REMUNERATIONS

Alors que les hausses de prix se multiplient, et face à la décision du gouvernement de geler le point d'indice pour 2011 et 2012, après avoir imposé une augmentation de la retenue pour pension, Force Ouvrière revendique :

- 5 % d'augmentation de la valeur du point d'indice dès 2011,
- un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat du point accumulée depuis 2000 (10%) par l'attribution de points d'indice,
- une ouverture de négociations pour la refonte et la revalorisation de la grille indiciaire pour toutes les catégories C, B et A plaçant le minimum de rémunération à 120 % du SMIC,
- une prime de transport pour tous, et la revalorisation des indemnités kilométriques, indemnisation repas et nuitée.

Pour Force Ouvrière, les mesures accessoires, dont la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat), la prime d'intéressement collectif, les primes au mérite – constituant des contournements du Statut – ne répondent pas aux attentes des personnels.

Le Conseil Fédéral appelle l'ensemble des sections départementales et des syndicats nationaux à se mobiliser le mardi 31 mai 2011 sur les revendications de Force Ouvrière, afin de préparer le rapport de forces pour obtenir une augmentation générale des traitements des fonctionnaires et agents publics.

RGPP

La Fonction Publique constitue l'un des fondements du système républicain et laïc. Elle doit notamment garantir l'égalité de droits pour les citoyens sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil Fédéral constate que les chantiers de la réforme de l'Etat, appelée aujourd'hui Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), conduisent à la déconstruction de l'Etat républicain, à la liquidation du Service public, en organisant l'abandon programmé de nombreuses missions ou leur externalisation – privatisation, en supprimant des milliers de postes de fonctionnaires et en mettant en danger de mort le Statut Général des Fonctionnaires.

Le Conseil Fédéral demande l'arrêt immédiat de la RGPP.

La réorganisation de l'Etat au profit de l'échelon territorial régional, l'affaiblissement des structures administratives départementales, le démantèlement des administrations centrales, la transformation envisagée de services de l'Etat en « agences de services publics », auront pour conséquences la remise en cause des valeurs de la République une et indivisible et du service public rendu aux citoyens.

Le Conseil Fédéral condamne cette véritable entreprise de destruction des services publics de l'Etat.

Le Conseil Fédéral dénonce ces réformes structurelles qui ne sont pas sans conséquence sur les personnels : maladie, stress, dépression, accidents, voire suicides.

STATUT - EMPLOIS

Le Conseil Fédéral rejette les propositions avancées par certains parlementaires tels que Jacob (fin de l'emploi "à vie" pour les fonctionnaires) et Mancel (proposition de loi instaurant une Fonction publique d'emploi).

Il insiste sur le fait que tout emploi permanent doit être occupé par un fonctionnaire titulaire. Il s'oppose aux recrutements de contractuels et à la précarisation de la Fonction publique.

Il rejette toute forme de recrutement de fonctionnaires à temps incomplet.

En conséquence, le Conseil Fédéral réaffirme son opposition aux textes législatifs et réglementaires favorisant le recours aux contractuels (LOLF, loi du 26 juillet 2005 sur les CDI, loi du 3 août 2009 sur la mobilité et les parcours professionnels) qui menacent tout l'édifice statutaire.

Le Conseil Fédéral, favorable à l'amélioration de la situation des personnels non titulaires, de leurs conditions de travail, de leurs rémunérations, constate cependant que le projet de loi « Tron » s'inscrit dans cette même logique de développement de la contractualisation, en particulier en multipliant le nombre de CDI, y compris en amorçant le recrutement direct.

Le Conseil Fédéral demande l'abandon des dispositions de ce projet de loi qui ouvrirait la voie à l'avènement d'une « 2^{ème} fonction publique » : il rejette toute tentative visant à faire du contrat la règle, du Statut l'exception.

A ce titre, il réaffirme sa revendication de titularisation des agents contractuels et sa détermination à la faire valoir.

Le Conseil Fédéral réaffirme son attachement au maintien du statut général et des statuts particuliers de corps.

Le Conseil Fédéral affirme que la fusion des corps, dans l'optique de les regrouper vers des métiers communs, a pour conséquence de conduire à la suppression des différents statuts particuliers.

Le Conseil Fédéral condamne la mise en place de répertoires "métiers" dont le seul but est de supprimer les statuts particuliers au profit de grands corps "fourre tout", sorte de cadres d'emplois.

Le projet de décret créant un CIGeM (corps interministériel à gestion ministérielle) pour les attachés d'administration, en est la première mise en œuvre. Le Conseil Fédéral condamne cette volonté gouvernementale de supprimer les logiques de gestions verticales, ministérielles et nationales, au profit de gestions horizontales, interministérielles et locales.

Le Conseil Fédéral engage l'ensemble des fédérations et syndicats qui composent la FGF-FO à lutter dans leur secteur de compétences pour maintenir les statuts particuliers de corps.

Face aux centaines de milliers d'emplois supprimés depuis 2007, le Conseil Fédéral exige :

- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois statutaires,
- l'abandon du dogme gouvernemental de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite,
- le remplacement de la totalité des départs à la retraite,
- la création de tous les postes nécessaires à la réalisation de la totalité des missions de service public.

RETRAITES

Après la promulgation de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, le Conseil Fédéral considère que le dossier « retraites » n'est pas clos. Il demande l'abrogation de cette loi.

Le Conseil Fédéral refuse la perspective d'une caisse de retraite pour les fonctionnaires d'Etat. Il condamne toute idée de retraite par points ou comptes notionnels.

Le Conseil Fédéral réaffirme une démarche volontariste de reconquête sociale qui passe par le retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein, dans la perspective du retour aux 37,5 ans de cotisation en créant le rapport de force lorsque les conditions seront réunies. Il exige le maintien de la retraite par répartition et du code des pensions civiles et militaires dans des conditions de niveau et de liquidation dignes et acceptables.

LIBERTE SYNDICALE – REPRESENTATIVITE

Le Conseil Fédéral condamne les « accords de Bercy » du 2 juin 2008 sur la représentativité dans la Fonction publique, non signés par FO, qui donnent lieu à la loi sur la « rénovation du dialogue social dans la Fonction publique » du 5 juillet 2010. Se voulant le pendant de la loi scélérate du 20 août 2008, ces accords sont contraires à la liberté syndicale et relèvent du même caractère.

En conséquence, le Conseil Fédéral demande l'abrogation de la loi du 5 juillet 2010.

Concernant la question des moyens syndicaux, le Conseil Fédéral entend que soit rejetée toute proposition visant à porter atteinte à l'indépendance du mouvement syndical, à l'affaiblir et à l'asservir.

Le Conseil Fédéral refuse l'instauration d'un "statut de l'écu" qui couperait le lien avec l'administration d'origine de l'agent.

Le Conseil Fédéral exige le maintien et revendique l'amélioration des décharges syndicales.

Le Conseil Fédéral refuse toute idée de "valorisation des moyens humains" des organisations syndicales. Un tel dispositif est inacceptable car il porterait gravement atteinte à la liberté syndicale, à la liberté de désignation des représentants syndicaux, à la démocratie interne des syndicats.

Le Conseil Fédéral refuse l'attribution locale de décharges d'activité.

Le Conseil Fédéral demande aux instances de la FGF-FO de tout mettre en œuvre pour préserver et renforcer la place de notre organisation syndicale, et ses moyens.

La FGF-FO n'est engagée dans aucun « constat partagé ». Elle réaffirme son exigence de voir maintenues les garanties du décret de 1982 et toutes les améliorations obtenues au niveau des ministères.

Le Conseil Fédéral s'insurge contre la suppression de l'accès des agents publics aux formations syndicales interprofessionnelles sous l'égide du CFMS (centre de formation des militants syndicaux FO). Le Conseil Fédéral mandate la FGF-FO pour que cet accès soit rétabli, ainsi que les financements associés.

Le Conseil Fédéral revendique un droit spécifique pour la formation des membres des CHSCT et la possibilité de déléguer cette formation aux organismes syndicaux de formation.

ELECTION DU 20 OCTOBRE 2011

Le Conseil Fédéral dénonce le processus engendré par les accords de Bercy. Toutefois il prend acte de l'enjeu du scrutin du 20 octobre 2011, tant pour les syndicats, les fédérations, que pour la Confédération FO.

Fidèle à ses mandats, à ses principes, Force Ouvrière mettra tout en œuvre pour gagner cette élection.

Le Conseil Fédéral affirme que la mobilisation des structures et des militants FO, à tous les niveaux, avec l'aide de la Confédération et des unions départementales, conduira à renforcer la place de FO dans la Fonction publique.

CONCLUSION

Le Conseil Fédéral mandate le Bureau fédéral pour organiser le cadre des actions à mener sur l'ensemble de ces points,

- pour la défense des fonctionnaires et des agents publics,
- pour la défense du Statut et de la Fonction publique,
- pour l'augmentation du point d'indice,
- pour l'arrêt de la RGPP,
- pour l'arrêt des suppressions de postes,
- pour la liberté et l'indépendance syndicale,
- pour le développement de Force Ouvrière,

**TOUS DANS L'ACTION LE 31 MAI 2011
POUR NOS SALAIRES**

**JE
NOUS
TOUS
AVEC** **FO!** **SERVICE
PUBLIC**